



Coordonner un programme ETP

Formation 28 heures



Durée

3 jours consécutifs + 2 ½ journées à distance

Journée : 8h30 à 16h30

½ journée : 9h00 à 12h30



Public

*Professionnels de santé ou
représentants de patients mandatés*



Pré-requis

Avoir fait à minima la formation ETP 42h

Savoir lire et écrire

Comprendre la langue française



Contact

Maika ARHIMAN

formation@irepsreunion.org

02 62 71 10 88



La coordination d'un programme en ETP ?

La structuration de l'Education Thérapeutique du Patient en France exige, depuis **l'arrêté du 14 janvier 2015**, que tout coordonnateur de programme autorisé par l'Agence Régionale de Santé justifie d'une formation à la coordination de programme. L'efficacité de la coordination d'un programme s'articule autour du développement de trois types de compétences : **relationnelles et pédagogiques, organisationnelles**. Cette formation s'attache à donner aux professionnels des **méthodes et des outils** pour assurer l'exercice de leur fonction de coordination dans le cadre d'un programme ETP.



Partenariat

Depuis 2015, l'IREPS Réunion propose cette formation aux acteurs des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le territoire réunionnais. A l'origine, le développement de ces formations s'est fait en partenariat avec le réseau de santé **RéuCARE**, œuvrant dans le domaine de l'ETP à la Réunion.



Objectif général

Permettre aux actuels et futurs coordonnateurs de programme d'ETP de valider et/ou **d'acquérir des compétences nécessaires pour la coordination de programme**.



Objectifs pédagogiques¹

- Rappeler les **fondamentaux de l'Education thérapeutique du patient**
- Identifier le **rôle et les missions** d'un coordonnateur de programme
- Maîtriser une démarche **méthodologique d'élaboration d'un programme**
- **Animer et coordonner** des acteurs impliqués dans un programme ETP
- **Communiquer efficacement** sur son programme auprès de différents publics
- Concevoir un **protocole d'évaluation** partagé (patient/équipe)

¹ Conformément à l'Arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient



Méthodes mobilisées

L'IREPS Réunion utilise des **méthodes humanistes et participatives** tout au long de la formation, mêlant différentes techniques d'animation que les professionnels pourront réutiliser dans le cadre de leur fonction de coordonnateur de programme ETP, et la théorie fondée sur les **recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS)**.



Modalités d'évaluation

Certificat de formation conditionné par :

- ✓ **Présence** aux 5 jours de formation
- ✓ Validation d'un **référentiel de compétences**²



Tarifs : 800 € repas compris

- ✓ À régler par chèque à l'ordre de IREPS Réunion ou par virement³ (contact au formation@irepsreunion.org)
- ✓ **Agrément par l'ANDPC** <https://www.agencedpc.fr/formations-dpc-rechercher-un-dpc>
- ✓ Pour une prise en charge par un **OPCA**, envoyer l'engagement à IREPS Réunion (N° d'activité : 98970302997).

² Conformément à l'arrêté du 14 janvier 2015 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation et de leur renouvellement et modifiant l'arrêté du 2 août 2010 modifié relatif aux compétences requises pour dispenser ou coordonner l'éducation thérapeutique du patient

³ Association loi 1901 non-assujettie à la TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI.



Informations utiles

Lieu de la formation

À l'**AKOYA**

6 Impasse des Goélands
97434 La Saline-Les-Bains
La Réunion

Voir sur Google maps => <https://goo.gl/maps/WRvMqwr2LsWZYBz38>



Pour toutes les formations, l'IREPS Réunion s'est assurée que les locaux sont adaptés à recevoir des personnes à mobilité réduite. Si vous êtes porteur d'un handicap veuillez nous contacter afin que nous puissions adapter au mieux notre formation à vos besoins.

Logement

La formation se déroule dans un hôtel proposant un service d'hébergement. D'autres hôtels à proximité peuvent être proposés (nous contacter au 02 62 71 10 88).

Restauration

L'hôtel dispose d'un service de restauration. Un accueil café à l'arrivée des stagiaires chaque matin, ainsi qu'une pause à 10h et les déjeuners du midi sont pris en charge dans le forfait de la formation.

Transport

L'Archipel est accessible en car jaune.



<http://www.irepsreunion.org/>



<http://www.facebook.com/irepsreunion>



<http://www.twitter.com/irepsreunion>



<http://www.youtube.com/channel/UCbCPnPFac1V4TBECB-2ZWcA>